

# COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BOIS

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

*Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. Les données synthétiques des budgets – Récapitulation*

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été proposé et validé lors du conseil municipal du 28 mars 2019. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Cette proposition de budget a été réalisée sur les bases des différentes décisions prises avant le vote du budget, en investissement et en fonctionnement, et a été proposée et validée par la Commission Finances réunie le 25 mars 2019. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des différentes instances (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **II. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie périscolaire, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 2 995 000 euros.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 47 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 2 995 000 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. (La Dotation Globale de Fonctionnement est passée de 321 011 € en 2014 à 235 000 € en 2019)

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (787 503 € pour 2018 et 795 123 € en prévision pour 2019)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (service garderie-bus, le marché, le camping, les remboursements des charges locatives, les loyers encaissés)

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	516 000	Excédent brut reporté	1 305 000
Dépenses de personnel	762 000	Recettes des services	91 000
Autres dépenses de gestion courante	152 500	Impôts et taxes	990 000
Dépenses financières	29 000	Dotations et participations	459 000
Dépenses exceptionnelles	3 000	Autres recettes de gestion courante	150 000
Autres dépenses	116 700	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	42 000	Recettes financières	
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>1 621 200</i>	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	40 000	<i>Total recettes réelles</i>	<i>2 995 000</i>
Virement à la section d'investissement	1 333 800	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>2 995 000</b>	<b>Total général</b>	<b>2 995 000</b>

#### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux proposés pour 2019 restent inchangés par rapport à 2018 :

##### - concernant les ménages

- . Taxe d'habitation 16,36 %
- . Taxe foncière sur le bâti. 17,60 %
- . Taxe foncière sur le non bâti 44,97 %

##### - concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 16,22 %
- Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 795 123 €
- et des taxes diverses 195 000 €

#### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat devraient se stabiliser et s'élever au total à au moins 459 000 € (même prévision que pour 2018)

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement non appliquée à Saint Germain du Bois) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction des salles d'évolution, à la réfection du réseau d'assainissement pour le budget annexe...).

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement du budget principal

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	912 600	Virement de la section de fonctionnement	1 333 800
Remboursement d'emprunts et opérations financières	106 400	FCTVA	130 000
Travaux de bâtiments	1 070 000	Dotations – Fonds divers	913 000
Travaux de voirie		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	303 000	Taxe aménagement	
Autres dépenses	220 000	Subventions -	195 200
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	40 000
<b>Total général</b>	<b>2 612 000</b>	<b>Total général</b>	<b>2 612 000</b>

#### c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Aménagement du cimetière (programme 0 phyto)
- Réfection voiries (route de Louhans et route de Chalon)
- Création liaison douce
- Acquisition véhicule services techniques
- Réhabilitation maison médicale
- Rénovation logements communaux
- Fin du programme de sécurisation des écoles
- Fin du programme de l'extension de la salle musculation

#### d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 13 000 € pour l'extension de la salle de musculation et 67 000 € pour la réhabilitation des logements
- de la Région : 116 000 € pour la réhabilitation des logements

#### IV. Les données synthétiques des budgets – Récapitulations

##### Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	Total	2 995 000	1 690 000	- 1 305 000
	Résultat antérieur	0	1 305 000	+ 1 305 000
	<b>TOTAL</b> <b>53,42 % total BP dépenses</b>	<b>2 995 000</b>	<b>2 995 000</b>	<b>0</b>
Investissement	Total	1 700 000	2 612 000	+912 000
	Résultat antérieur	912 000	0	-912 000
	<b>TOTAL</b> <b>46,58 % total BP dépenses</b>	<b>2 612 000</b>	<b>2 612 000</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL BP 2019</b> <b>100 %</b>	<b>5 607 000</b>	<b>5 607 000</b>	<b>0</b>

##### Budget assainissement

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	Total	173 584	86 092	- 87 492
	Résultat antérieur	0	87 492	+ 87 492
	<b>TOTAL</b> <b>22,59 % total BP dépenses</b>	<b>173 584</b>	<b>173 584</b>	<b>0</b>
Investissement	Total	322 648	594 601	+ 271 953
	Résultat antérieur	271 953	0	- 271 953
	<b>TOTAL</b> <b>77,41 % total BP dépenses</b>	<b>594 601</b>	<b>594 601</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL BP 2019</b> <b>100 %</b>	<b>768 185</b>	<b>768 185</b>	<b>0</b>

##### Budget Bois des Rampes

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	Total	69 717	13 800	- 55 917
	Résultat antérieur	0	55 917	+ 55 917
	<b>TOTAL</b> <b>60,67 % total BP dépenses</b>	<b>69 717</b>	<b>69 717</b>	<b>0</b>
Investissement	Total	45 199	30 496	- 14 703
	Résultat antérieur	0	14 703	+ 14 703
	<b>TOTAL</b> <b>39,33 % total BP dépenses</b>	<b>45 199</b>	<b>45 199</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL BP 2019</b> <b>100 %</b>	<b>114 916</b>	<b>114 916</b>	<b>0</b>

Fait à Saint Germain du Bois, le 28 mars 2019

Le Maire,  
Nadine ROBELIN

